

## Communiqué de presse

2 décembre 2021

### **L'UDAF de Haute-Savoie soutient la mobilisation nationale du 7 décembre 2021**

Si l'action du Gouvernement secondée par le secteur associatif, a permis d'éviter l'explosion redoutée de la pauvreté en raison des effets économiques et sociaux de la crise sanitaire, nous constatons une persistance à haut niveau des formes d'enracinement de la pauvreté dans certains territoires ou pour des catégories de la population.

Ces réalités rendent indispensable l'action des travailleurs sociaux auprès de ces personnes, ils sont les artisans de la cohésion sociale et de la société que nous défendons, dans l'accès au logement comme à l'emploi, à la santé à l'éducation ou encore aux droits et à la citoyenneté.

Face à ce défi, le travail social est en crise. Comme de nombreux secteurs, Il fait face à des tensions de recrutement dont les conséquences sont dramatiques pour l'accompagnement et l'hébergement social. Un manque de bras auquel s'ajoute un manque de candidats dans les écoles de formation. Les professionnels sont, pour leur niveau d'étude, mal rémunérés tout en étant confrontés à des conditions de travail difficiles.

Dès le début d'année, les fédérations et syndicats patronaux de notre secteur<sup>1</sup> ont alerté sur ces enjeux et sur la nécessité d'intégrer les professionnels de l'ensemble du secteur social et médico-social, financé par l'Etat, comme par les départements pour les activités de protection de l'enfance, aux mesures de revalorisations salariales décidées pour d'autres professionnels dans le cadre du Ségur de la santé.

Près d'un demi-million de salariés restent toujours écartés et ignorés du champ de la revalorisation, notamment dans le domaine de la protection de l'enfance, de l'hébergement des personnes sans abri, de l'accueil des demandeurs d'asile, de la formation ou encore de la protection juridique des majeurs.

Le gouvernement a annoncé la tenue d'une conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social avant le 15 janvier. Cette conférence doit être l'occasion d'envisager globalement les revalorisations de tous ces professionnels.

L'ensemble des acteurs associatifs réaffirme la nécessité d'engager avant la fin de l'année une négociation cadre visant à une revalorisation des métiers du travail social et de leur attractivité, impliquant l'ensemble des fédérations et organisations représentatives, les

---

<sup>1</sup> NEXEM, FEHAP, Croix Rouge, CNAPE, Fédération des Acteurs de la Solidarité et UNIOPSS  
Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Savoie (UDAF74)  
3 rue Léon Rey Grange BP 1033 MEYTHET 74960 ANNECY  
[www.udaf74.fr](http://www.udaf74.fr) Twitter @74\_udaf



conseils départementaux et l'Etat, avec l'ensemble des ministères concernés (logement, solidarités et santé, intérieur).

Il convient d'entamer cette revalorisation du travail social dès 2022, par la revalorisation des dotations et subventions aux associations du secteur pour appliquer à l'ensemble de leurs professionnels la revalorisation salariale dont ont bénéficié, justement, les professionnels de santé au sens large.

Au-delà de cette nécessaire et urgente revalorisation, la démarche proposée par le secteur associatif a vocation à promouvoir globalement l'attractivité des métiers du travail social. Elle doit valoriser l'effort consacré par les associations à la formation des futurs professionnels via leur accueil en stage ou en alternance et intégrer des mesures facilitant les mobilités professionnelles. Une réflexion devrait être engagée dans ce cadre sur l'amélioration de la formation initiale et continue des professionnels, en particulier du secteur de la lutte contre l'exclusion, souvent parent pauvre du social et du médico-social. Enfin, une campagne de promotion des métiers du travail social devrait être lancée, comme cela existe pour d'autres corps de métier, afin de favoriser des vocations auprès des jeunes.

L'heure est venue de revaloriser le rôle, les missions, le statut et la rémunération des professions du travail social et de redonner des perspectives positives à ces dizaines de milliers de professionnels qui font vivre les politiques de solidarité de l'Etat et des collectivités au quotidien.

### **A propos de l'UDAF**

L'UDAF 74 a été créée sous statut associatif le 29 août 1945. Cette association reconnue d'utilité publique mène depuis 75 ans différentes actions ayant pour vocation de défendre les intérêts des familles.

En Haute-Savoie, l'UDAF assure la représentation des familles dans plus de 150 instances locales ou départementales liées aux domaines de la vie familiale : Enfance et adolescence ; Education - formation ; Protection Sociale ; Santé ; Consommation - vie quotidienne ; Environnement - développement durable - aménagement du territoire ; Habitat.

Ensuite, elle fédère les associations et fédérations familiales du département, soit 113 associations familiales qui rassemblent plus de 13 000 adhérents.

Enfin, elle gère des services de protection juridique des majeurs et d'action sociale. Ceux-ci viennent notamment en aide de mineurs isolés, aux familles en difficulté économique et aux majeurs protégés.

En 2022, l'UDAF projette de développer une activité de soutien et d'information auprès des tuteurs et aidants familiaux.

Contact presse : Julie SAMPER – [julie.samper@udaf74.fr](mailto:julie.samper@udaf74.fr) – Tel. 04 50 24 36 22